

Affaires courantes

M. Andre: Monsieur le Président, cela me donne l'envie de proposer un changement au Règlement qui oblige un député à se mettre un bâillon littéralement une fois qu'il est intervenu, pour que les autres puissent parler sans se faire interrompre.

M. Gauthier: Attention, il faudra que vous le fassiez aussi!

M. Andre: Je ne chahute pas et je n'interromps pas. Le député le sait.

M. Gauthier: Ah non, jamais!

M. Andre: Bon, le revoilà qui m'interrompt! Et maintenant le tour des néo-démocrates! Tout le monde s'en prend à moi, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. Paproski): Je serais reconnaissant aux députés de ne pas s'en prendre au ministre, de grâce.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: J'ai dit, le député aurait dû se la boucler et écouter, j'ai dit que je ne l'accuse pas d'avoir commis quoi que ce soit de criminel. C'est ce que j'ai dit avant que. . .

Une voix: Allons, Harvie!

M. Andre: Oh ça va! Quand on est parmi la meute, on se conduit en conséquence, non?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député pour un très bref rappel au Règlement, mais je pense que le ministre tiendra sans doute à retirer cette dernière observation. Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous voulez bien vérifier sur les «bleus», le ministre a dit que j'avais accusé quelqu'un d'avoir commis un acte criminel. Il a laissé entendre non pas que je l'avais moi-même commis, mais que j'avais accusé quelqu'un d'autre de l'avoir commis. Je n'ai pas déclaré cela, et je pense que le ministre doit retirer tout ce qu'il a pu déclarer au sujet de ce que j'aurais dit à propos de quelqu'un qui aurait commis un acte criminel.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons vérifier sur les «bleus» et nous verrons ensuite, au besoin, à rectifier ce qui doit l'être le cas échéant.

M. Andre: Selon lui, j'ai dit qu'il a déclaré que quelqu'un aurait peut-être commis un crime, un acte criminel. Il dit que je devrais retirer mes paroles.

Je voudrais quelque chose en retour. Que le député s'engage à garder le silence, à ne pas m'interrompre et à me permettre de terminer mes observations et je retirerai les propos qu'il me prête à tort.

M. Boudria: Sans condition.

M. Andre: Sans condition.

Monsieur le Président, permettez-moi de passer au coeur de ses questions, auxquelles il voulait une réponse, sauf erreur.

La politique de fermeture de bureaux de poste ruraux ne vise pas à congédier ou à renvoyer qui que ce soit, mais à envisager d'ouvrir des comptoirs postaux lorsque l'occasion se présente. Lorsque cela se produit dans des localités de taille suffisante, ou en raison de la nature de l'entreprise et ainsi de suite, on ne fait que remplacer le maître de poste. Le fait est que les changements apportés à un bureau de poste rural sont très bien accueillis par les personnes touchées.

En ce qui concerne le courrier publicitaire, le député a tort de laisser entendre que ce service rapporte énormément, car c'est un domaine où la concurrence est très vive. La chaîne Southam, et une autre dont j'ai oublié le nom des propriétaires, se chargent également de distribuer du courrier publicitaire à domicile. Si le député examine le rapport annuel, comme il prétend l'avoir fait, il constatera que cette activité rapporte de moins en moins et qu'elle n'avait jamais atteint un pourcentage élevé de toute façon. Les recettes proviennent principalement du courrier de première classe, de même que de l'expédition des comptes—clients des banques, entreprises et autres organismes. C'est la principale source de recettes de la Société des postes.

Je le répète: «Le fait d'accorder des subventions ou d'accumuler des déficits revient à demander aux contribuables du Canada de subventionner ces entreprises.» À mon avis, ce n'est pas une bonne politique économique ou sociale. C'est pourquoi nous insistons. . .

M. le Président: La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui.